

ETATS-UNIS – Le ministère de l'Agriculture dispense le gazon OGM d'autorisation

Par Christophe NOISETTE

Publié le 21/07/2011

Le 1er juillet, le ministère étasunien à l'agriculture (USDA - APHIS) a déréglementé le gazon (variété pâturin des prés) [[en latin *Poa pratensis* et en anglais Kentucky Bluegrass](#)] génétiquement modifié pour tolérer le Round Up, mis au point par l'entreprise Scotts Miracle-Gro. Déréglementer signifie en langage juridique que les entreprises n'auront besoin ni de demander, ni d'obtenir, une autorisation pour commercialiser cette PGM. Dans son communiqué de presse [1], l'USDA précise qu'elle "a confirmé que les organismes utilisés pour générer la variété de Scotts de pâturin des prés génétiquement modifié n'étaient pas considérés comme des variétés nuisibles et que Scotts n'a pas utilisé une variété nuisible pour modifier génétiquement le pâturin des prés. De plus, la tolérance au glyphosate est produite par l'insertion d'un seul gène, ce qui n'entraîne pas la création d'une nouvelle espèce de pâturin des prés [sic]. Par ailleurs, l'APHIS n'a aucune raison de croire que le pâturin des prés GM en lui-même puisse être considéré comme une variété nuisible. Ainsi, le pâturin des prés GM mis au point par Scotts n'est pas réglementé par le Plant Protection Act, ni par les réglementations spécifiques aux biotechnologies".

Deux problèmes semblent avoir été totalement ignorés par l'administration étasunienne. D'une part, la résistance des plantes adventices au glyphosate (molécule active du Round Up) est un phénomène qui prend des proportions très inquiétantes [2]. Ainsi, mettre en culture de nouvelles variétés Roundup Ready ne semble pas le plus judicieux. D'autre part, le pâturin des prés est une plante de la famille des poacées (autrefois appelées graminées) et du genre des *Poa* (en grec : gazon) : ce sont des plantes très répandues sur le territoire nord américain et en Europe, qui forment généralement nos prairies sauvages ou cultivées. Ces plantes, pérennes, se disséminent très facilement et sur de très longues distances. Si la version génétiquement modifiée de Scotts est destinée aux golfs, il est absolument certain qu'on la retrouvera dans l'environnement et qu'elle se croisera avec ses nombreux cousins. D'ailleurs, en août 2006, dans l'Etat de l'Oregon, des scientifiques de l'Agence de Protection de l'Environnement (EPA) avaient mis en évidence que du gazon transgénique (bentgrass) de l'entreprise Scotts s'était "échappé" et répandu jusqu'à 3,8 km du site de culture expérimentale [3]. Suite à cette contamination, Scotts avait été condamné à une amende de 500 000 dollars [4]. Et une autre étude menée l'US EPA (National Health and Environmental Effects Research Laboratory, à Corvallis), en 2004, estime que le pollen du gazon transgénique résistant aux herbicides peut se retrouver jusqu'à 21 km de son lieu d'origine [5].

Les associations canadiennes sont sur le qui-vive. Elles craignent en effet que cette nouvelle PGM ne franchisse allègrement les frontières... Elles craignent aussi que le gouvernement canadien ne l'autorise très rapidement. Interrogé par Inf'OGM, Eric Darier de Greenpeace Canada précise, "le

Canada est une colonie américaine et de... Monsanto", donc il est quasi sûr que l'autorisation canadienne va suivre... Il précise aussi que dans ce cas précis, « *la réglementation étatsunienne est passé de faible à inexistante* » et s'attend à ce que les autres PGM suivent le chemin de la non réglementation...

[1] <http://www.aphis.usda.gov/newsroom/...>

[2] Aux Etats-Unis, les résistances aux herbicides se multiplient, Meunier, E., janvier 2011, <http://www.infogm.org/spip.php?arti...>

[3] ETATS-UNIS - Un gazon transgénique voyageur, Noisette, C., <http://www.infogm.org/spip.php?arti...>

[4] ETATS-UNIS - Une entreprise et son gazon GM mis à l'amende, Meunier, E., <http://www.infogm.org/spip.php?arti...>

[5] Dissémination du pollen du gazon transgénique, Noisette, C., [<http://www.infogm.org/spip.php?article1927>]

Adresse de cet article : <https://infogm.org/etats-unis-le-ministere-de-lagriculture-dispense-le-gazon-ogm-dautorisation/>